

Classe de première

Voie technologique

Tronc commun

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

Évaluation Commune

Durée de l'épreuve : 2 heures

Les élèves doivent traiter les deux parties du sujet.

Les calculatrices ne sont pas autorisées.

L'élève porte les réponses sur sa copie.
--

Première partie : questions (sur 10 points)

1. Justifiez l'affirmation suivante : « La guerre franco-prussienne entraîne la chute du Second Empire ».
2. Caractérissez les transformations des villes entre 1848 et 1870.
3. Caractérissez les « journées de juin » 1848.
4. Définissez la notion d'agglomération urbaine.
5. « Les métropoles n'exercent pas la même influence selon qu'il s'agit d'une métropole de rang mondial, de rang national ou de rang régional ». Justifiez cette affirmation en proposant deux arguments.

Deuxième partie : analyse de document(s) (sur 10 points)

Le candidat choisit l'un des deux sujets.

Sujet d'étude : 10 août 1792 : la chute de la monarchie et le basculement vers une république révolutionnaire

Document : Extraits du manifeste (1) du duc de Brunswick (2) le 25 juillet 1792, déclaration adressée aux habitants de la France.

« [...] Après avoir supprimé arbitrairement les droits et possessions des princes allemands en Alsace et en Lorraine (3), et renversé dans l'intérieur le bon ordre et le gouvernement légitime, exercé contre la personne sacrée du roi et contre son auguste famille des attentats et des violences qui se sont encore perpétuées et renouvelés de jour en jour, ceux qui ont usurpé les rênes de l'administration ont enfin comblé la mesure en faisant déclarer une guerre injuste à sa majesté l'empereur [...]. À ces grands intérêts se joint encore un but également important, et qui tient à cœur aux deux souverains, c'est de faire cesser l'anarchie à l'intérieur de la France, d'arrêter les attaques portées au trône et à l'autel (4), de rétablir le pouvoir légal, de rendre au roi la sûreté et la liberté dont il est privé, et de le mettre en état d'exercer l'autorité légitime qui lui est due.

[...] C'est dans ces vues que moi, soussigné, général commandant en chef des deux armées, déclare : [...]

Que les habitants des villes, bourgs et villages qui oseraient se défendre contre les troupes de leurs majestés impériale et royale (5), et tirer sur elles soit en rase campagne, soit par les fenêtres, portes et ouvertures de leurs maisons, seront punis sur le champ suivant la rigueur du droit de la guerre, et leurs maisons démolies ou brûlées. Tous les habitants au contraire, des dites villes, bourgs et villages qui s'empresseront de se soumettre à leur roi, en ouvrant leurs portes aux troupes de leurs majestés, seront à l'instant sous leur sauvegarde immédiate... La ville de Paris et tous ses habitants sans distinction seront tenus de se soumettre sur le champ et sans délai au roi, de mettre ce prince en pleine et entière liberté, et de lui assurer, ainsi qu'à toutes les personnes royales, l'inviolabilité et le respect auxquels le droit de la nature et des gens oblige les sujets envers les souverains ; leurs majestés impériale et royale rendant personnellement responsables de tous les événements sur leur tête, pour être jugés militairement, sans espoir de pardon, tous les membres de l'Assemblée nationale, du département du district, de la municipalité et de la garde nationale de Paris, les juges de paix et tous autres qu'il appartiendra, déclarant en outre, leurs dites majestés, sur leur foi et parole d'empereur et de roi, que si le château des Tuileries est forcé ou insulté, que s'il est fait la moindre violence, le moindre outrage à leurs majestés, le roi, la reine et la famille royale, s'il n'est pas pourvu immédiatement à leur sûreté, à leur conservation et à leur liberté, elles en tireront une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant la ville de Paris à une exécution militaire et à une subversion totale (6), et les révoltés coupables d'attentats aux supplices qu'ils auront mérité. Leurs majestés impériale et royale promettent au contraire aux habitants de la ville de Paris d'employer leurs bons offices auprès de sa majesté très chrétienne pour obtenir le pardon de leurs torts et de leurs erreurs, et de prendre les mesures les plus rigoureuses pour assurer

leurs personnes et leurs biens s'ils obéissent promptement et exactement à l'injonction ci-dessus [...].

Donné au quartier général de Coblenz (Ville de Rhénanie), le 25 juillet 1792.
Signé, Charles-Guillaume-Ferdinand, duc de Brunswick-Lunebourg. »

Notes :

1. Un manifeste est une déclaration officielle.
2. Le duc de Brunswick est le commandant en chef des troupes autrichiennes et prussiennes, considéré comme l'un des plus grands hommes de guerre de son époque.
3. « Les princes allemands en Alsace et en Lorraine » sont des nobles allemands qui possédaient des domaines en Alsace et Lorraine.
4. « Les attaques portées au trône et à l'autel » font référence à l'Église catholique bouleversée par la constitution civile du clergé (1790).
5. « Majestés impériale et royale » fait référence à l'empereur François II, neveu de Marie-Antoinette reine de France, et au roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II.
6. « Subversion totale » signifie destruction et renversement de l'ordre établi.

Questions :

1. Présentez les circonstances de la rédaction de ce texte.
2. En vous référant au texte montrez que le duc de Brunswick s'oppose à la Révolution française et souhaite le rétablissement de l'Ancien Régime.
3. À quel sort s'exposent ceux qui s'opposeront aux armées du Duc de Brunswick si ses conditions ne sont pas satisfaites ?
4. Montrez en vous appuyant sur le texte que l'objectif du duc de Brunswick est de diviser les Français.
5. Quel rôle ce manifeste a-t-il joué dans le déclenchement de la journée du 10 août 1792 ?

Sujet d'étude : Les puissances européennes contre Napoléon : la bataille de Waterloo.

Document : Extrait du *Journal universel* du mercredi 21 juin 1815.

« La victoire la plus complète vient d'être remportée sur l'ennemi et l'opresseur de la France, par une partie des forces destinée à châtier le perturbateur de la paix publique. Voulant prévenir l'époque prochaine à laquelle toutes les armées de l'Europe allaient fondre ensemble sur lui, Napoléon Buonaparte avait réuni l'élite de ses troupes, ou plutôt il avait concentré toutes celles dont il pouvait disposer, persuadé de l'avantage que lui donnerait une attaque inopinée contre un des points occupés par les alliés. Il s'est brusquement jeté, le 15, sur une division prussienne, s'est emparé de Charleroi, s'est porté rapidement en avant, pendant que les divers corps de l'armée prussienne étaient contraints de se replier pour effectuer leur jonction, et que le duc de Wellington, malgré plusieurs succès partiels, obtenus par son armée, était également obligé de faire un mouvement rétrograde en maintenant ses communications avec le général Blücher. Ne pouvant encore, à défaut de rapports officiels, rendre exactement compte des combats successifs et des manœuvres qui ont eu lieu pendant ces opérations, nous devons nous borner à un récit très imparfait des immenses résultats dont nous sommes informés. Le 17, l'armée anglaise était en position à Waterloo, village situé à l'entrée de la forêt de Soignes. Elle se mit en ligne avec l'armée prussienne [...], et c'est la mémorable journée du 18 qui a terminé, de la manière la plus heureuse, pour les alliés, la lutte sanglante et opiniâtre qui durait depuis le 15. L'audace de l'usurpateur, son plan d'agression, médité avec une longue réflexion, exécuté avec cette dévorante activité qui le caractérise et que redoublait la crainte d'un irréparable revers, la rage féroce de ses complices, le fanatisme de ses soldats, leur bravoure, digne d'une meilleure cause, tout a cédé au génie du duc de Wellington, à cet ascendant de la véritable gloire sur une détestable renommée. L'armée de Buonaparte, cette armée qui n'est plus française que de nom, depuis qu'elle est la terreur et le fléau de la patrie, a été vaincue et presque entièrement détruite. [...] On ne sait encore où s'arrêteront les débris dispersés des forces de Napoléon Buonaparte. Les Russes et les Autrichiens ont déjà certainement passé la frontière, et peuvent, avant peu, se joindre à l'armée victorieuse. Ainsi sont déjoués, à la fois, tous les projets du tyran. Il ne peut offrir à ses partisans abusés, ni l'éclat d'une conquête, à laquelle une réunion d'importants intérêts lui faisait attacher tant de prix, ni l'espoir d'éloigner la prochaine invasion du territoire français. Les conséquences de son agression rendront impraticable un plan de défense pour couvrir la frontière de France ; elles laissent, sur cette frontière, l'adversaire le plus redoutable de la tyrannie, un bon Roi près d'une population fidèle ».

Source : « Affaires de France », Gand, le 20 juin 1815, dans *Le Journal universel*, mercredi 21 juin 1815.

Questions :

1. En vous appuyant sur la phrase soulignée, identifiez la stratégie militaire de Napoléon et l'état d'esprit de ses troupes.
2. Selon l'auteur, comment expliquer la défaite de Napoléon ?

3. Relevez dans le texte les termes et expressions qualifiant Napoléon. Quelle image l'auteur veut-il en donner ?
4. En vous appuyant sur le texte, précisez quelles ont été les conséquences militaires et politiques de la défaite française de Waterloo.
5. De quel point de vue le *Journal Universel* est-il le porte-parole ? Appuyez votre réponse par des citations du texte.